

Le Conseil Municipal s'est réuni le 15 mai à 18h30 sous la Présidence de Monsieur Jean-Robert BONDIER, Maire.

Sont présents : Jean-Robert **BONDIER**, Michaël **MARILLIER**, Aïcha **BURDAIRON**, Alain **MOISSONNIER**, Rachel **HUGUES**, Jan **VINCENT**, Gilles **VINCENT**, Floriano **DE MATOS**, Dominique **LACROIX**

Les conseillers présents formant la majorité de membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

M. Alain MOISSONNIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 4 AVRIL 2024

Aucune question ou remarque n'étant soulevée, il est approuvé à l'unanimité des conseillers présents et représentés. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

2. Actions du Maire par délégation du conseil municipal

Vente de bois pour raison sanitaire à la société MEYER au-dessus du Brochet.

Mise à jour du contrat d'assurance multirisques, avec intégration des nouveaux bâtiments et prise d'une extension pour cet été pour l'exposition d'art contemporain du FRAC, puisqu'on se doit d'assurer les œuvres, cela coûte 300 €.

Délivrance d'une permission de stationnement au tarif de 120 € pour l'année pour la Taverne Vagabonde.

3. Finances – Décisions Modificatives

Il convient de faire un ajustement budgétaire dans le cadre des opérations de remboursement anticipé de l'emprunt au crédit agricole. Il faut intégrer la ligne concernant l'indemnité de remboursement qui n'est pas la même que celle des intérêts : ligne 6688 pour 3 600 € que l'on compense par des menus produits forestiers du même montant. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

4. Mise en œuvre de la protection fonctionnelle du Maire

Etant directement concerné par ce sujet, le Maire quitte la salle. Michaël MARILLIER, qui prend la présidence de séance, explique la note de synthèse envoyée à ce sujet, en amont du conseil municipal. En parallèle de son action au Tribunal Administratif en juin, Jacques ZANINETTA a, en novembre, déposé plainte contre le Maire de la commune. Dans ce contexte, le Maire a sollicité la protection fonctionnelle des élus. La procédure impose une inscription à l'ordre du jour du conseil municipal, qui doit se prononcer sur l'éventuel retrait de cette protection fonctionnelle.

Le Maire a sollicité la protection fonctionnelle le 2 mai par courrier. Cette demande a été transmise au Préfet le 7 mai 2024. L'information des membres du conseil municipal a été faite le 7 mai 2024, avec la note de synthèse. Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le maintien de cette protection fonctionnelle (acquise 5 jours francs après la réception de la demande). Le conseil municipal peut retirer ou abroger la décision de protection fonctionnelle à l'écu par une délibération motivée dans les conditions prévues au L242-1 à L242-5 du code des relations entre le public et l'administration. Michaël MARILLIER demande s'il y en a qui sont contre laisser la protection fonctionnelle Résultat des votes publics Pour 8 - Contre 0 - Abstention 0.

Le Maire regagne la salle du Conseil Municipal et reprend la présidence de séance.

5. Forêt – vente de bois par contrat d'approvisionnement

Michaël MARILLIER annonce qu'il a fait une demande auprès de l'ONF pour vendre du bois vert et ne pas attendre qu'il soit sec. A obtenu un contrat de 500m³ de vente de bois verts à la scierie Monnet Sève, ce sont les parcelles 22 et 23. Ils vont couper les résineux verts avant qu'ils ne sèchent, sous contrat d'approvisionnement. C'est l'ONF qui gère avec la scierie le volume global, ce seront des bucherons identifiés qui façonneront les bois, et la scierie achète les bois bord de route à des

tarifs bien plus élevés. C'est à la commune d'avancer le coût du bucheronnage mais derrière les bois sont vendus à un tarif bien supérieur. L'ONF prend une commission, mais pour la commune cela reste très intéressant.

Jean-Robert BONDIER informe que pour ces 500 m³ cela peut représenter au final une recette d'environ 20 000 € pour la commune. Aujourd'hui on vend le bois vert 30-35 € du m³, avec cette vente on va plutôt toucher du 35-45 € du m³.

Michaël MARILLIER ajoute qu'il est content de pouvoir vendre du bois vert et qu'on n'ait pas attendu qu'il sèche comme c'est le cas en ce moment.

Le maire explique que 4 bucherons ont été identifiés, la scierie Monnet Sève accepte d'acheter ces 500 m³ au tarif fixé par une grille de l'ONF. Le Conseil Municipal décide d'autoriser cette vente. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

6. Lotissement – établissement du prix de vente des terrains viabilisés

Aïcha BURDAIRON rappelle qu'il y a 9 parcelles qui vont aller de 519 m² à 1 012 m². On va commencer à communiquer, donc on doit définir un prix m². Avec Rachel HUGUES, elles ont étudié les prix aux alentours, et les montants des travaux engagés. Après la réalisation de plusieurs scénarios de simulation de prix en regardant les intérêts de l'emprunt et contacte un agent immobilier, cela permet de faire la proposition au Conseil Municipal du tarif de 78€ HT le m².

Jean-Robert BONDIER ajoute qu'1 € de prix de variation HT sur les 6 670 m² en vente, c'est 8 000 € de différentiel sur l'ensemble du lotissement. Dans les contraintes de construction il y a l'assainissement individuel et le tampon d'eau pluvial.

Rachel HUGUES ajoute qu'on a toujours la possibilité de réviser le prix si jamais cela ne se vend pas au tarif fixé ce jour.

Aïcha BURDAIRON explique que c'est aujourd'hui que l'on détermine ce que l'on souhaite faire. Autour il n'y a pas de terrains à vendre, à partir du second semestre les taux vont baisser, les prêts immobiliers vont être plus accessibles, le gouvernement va relancer la partie BTP, le prix des matières va baisser, on est dans un mouvement plutôt favorable.

Aïcha BURDAIRON annonce que la découpe des lots aura lieu le 30 mai, quand la SJE aura fini les travaux. On pourra commercialiser qu'à partir de mi-juillet, il faut laisser un laps de temps de 45 jours. Faudra choisir un notaire pour ces ventes.

Michaël MARILLIER demande ce qu'il se passe si on a plus de candidats que de parcelles à vendre ?

Jean-Robert BONDIER répond que dans tous les cas la vente d'une parcelle devra être validée par le conseil municipal.

Aïcha BURDAIRON informe que l'on peut pour attirer les acheteurs, exonérer de taxe foncière les nouveaux propriétaires les 2 premières années. Trouve qu'il est bien de partir sur 78 € HT au départ et revoir plus tard.

Le maire confirme que ce sera plus facile de rebaisser en cours de route si ça ne fonctionne pas, que de remonter le prix.

On aura un avantage dans ce lotissement c'est qu'il y aura peu de contraintes de construction. Demande pour fixer le prix de vente à 78 € HT du m² Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

7. Affaires diverses

a) RPQS

Aïcha BURDAIRON informe que sur l'année 2023, la commune a prélevé 22 914 m³ d'eau et vendu 14 361 m³, ce qui fait un taux de rendement de 88%, on était à 91% l'année d'avant. On a eu une grosse fuite en 2023. Les recettes de l'année dernières sont de 57 580 €, en sachant que le prix du m³ est à 3€ et que l'abonnement n'a pas augmenté.

Jean-Robert BONDIER précise que le rapport complet est disponible en mairie.

b) Convention SIDEC Géojura

Michaël MARILLIER explique qu'on arrive au terme de la convention Géojura pour le cadastre, on doit la renouveler, en 2023 cela coûte 432 €.

Jean-Robert BONDIER demande l'autorisation de signer cette convention et ses avenants Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

c) Elections européennes – constitution de bureau de vote

Le 9 juin prochain, nous avons les élections européennes qui se préparent, va falloir constituer le bureau de vote qui se tiendra de 8h00 à 18h00. Le tableau sera envoyé aux élus.

d) Label E3D

L'école a candidaté au Label Ecole en Démarche pour le Développement Durable (E3D). Il y a 3 niveaux de labélisations, avec 24 items dans le label, pour atteindre le niveau 1, il faut valider 8 items, pour le niveau 2 il en faut 12 et pour le niveau 3 c'est 18. La Directrice de l'école, le Maire et 3 enfants délégués des classes ont présenté le dossier à Besançon, au niveau académique. On présentait 15 items, on en a validé 17, donc l'école est labellisée en démarche de développement durable, c'est un niveau de diplôme et l'objectif à termes est d'obtenir le niveau 3. Le label est validé pour 5 ans.

e) *Festival de Musique du Haut-Jura*

Il y a 2 temps pour ce Festival, le mardi 4 juin à 19h00 au Lac d'Antre avec une caravane musicale, c'est l'ensemble Virêvolte. Et randonnée musicale le dimanche 9 juin, départ du site archéologique à 10h00 et arrivée au Lac d'Antre à 12h30. Possibilité de buvette et de petite restauration sur place.

f) *Aménagement du Lac d'Antre*

Les travaux avancent, il y a eu une grosse opération vendredi dernier avec la mise en place des supports pour les barrières, les portes. La création du parking bord de route avance également. Reste du travail. Remercient tous ceux qui ont participé. Alain MOISSONNIER informe qu'il va falloir prévoir encore 2 corvées, il y a du béton à refaire.

g) *Travaux appartement école*

La locataire est partie fin avril, l'état des lieux est fait. On va pouvoir passer à l'aménagement d'une cantine scolaire durant l'été. A bon espoir que ce soit effectif pour la rentrée de septembre. Ce que ça va nous coûter en travaux on va l'économiser en chauffage électrique de la salle des fêtes. Les enfants auront moins de bus.

h) *Travaux RD297 -Grand Châtel*

On a découvert ce matin un panneau à l'entrée RD297 sur la route de Grand Châtel, le conseil départemental va faire des travaux de revêtement. Ils vont bloquer la route une journée du cimetière aux enrochements des Sapins à la Guêpe. Le département ne fera pas d'autres communications que le panneau en place. La commune va faire un mot aux habitants du hameau et organiser avec la commune de Lavans les Saint-Claude, la circulation par le chemin Grand Chatel – Petit Chatel.

i) *FRAC*

Installation de l'exposition d'art contemporain le lundi 17 juin, vernissage le vendredi 21 juin à 17h00.

Dominique LACROIX explique que le titre de cette exposition est « Archéologie, le jour d'après », c'est en lien avec le site archéologique, il y aura 7 œuvres exposées du 21 juin au 30 septembre.

Le maire informe que s'il y a des personnes qui souhaitent être médiateur sur cette exposition, il y aura une formation par les personnes du FRAC, le vendredi 21 juin après-midi, pour pouvoir commenter ces œuvres.

j) *Idéklic*

Dominique LACROIX annonce que ça commence le 10 juillet jusqu'au 13. Et du 10 au 12 juillet, le matin il y aura une randonnée de la Mairie au site gallo-romain, et avant il visite de l'exposition. Il y aura une conteuse pendant la balade, enfin visite guidée avec un archéologue du site gallo-romain. Le premier soir à 19h00, il y aura aussi un spectacle au lac d'Antre qui s'appelle « Barrage Barrage ». Le 10 juillet, au ciné théâtre de 13h00 à 14h00 Rémy GREBOT fera une conférence sur les dernières trouvailles du site gallo-romain.

Jean-Robert BONDIER ajoute qu'en parallèle au musée du jouet, il y a l'exposition d'éléments mobiliers archéologiques qui ont été trouvés à Villards-d'Héria. Ça va être tout l'été également au musée du jouet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h37

Le Secrétaire de séance,

Alain MOISSONNIER

MOISSONNIER

Le Maire,

Jean-Robert BONDIER



